



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de  
l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France

Paris, le

10 OCT. 2013

Service du développement durable des territoires et des entreprises  
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires  
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-795-13

Nos réf : 2013 / 1118

**Objet** : ZAC des Bruyères à Bois-Colombes (92)  
**Copie à** : Préfecture des Hauts-de-Seine

### Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Monsieur le Maire,

L'autorité environnementale a été saisie sur le dossier, présenté par la ville de Bois-Colombes, pour le projet de Zone d'aménagement concerté des Bruyères. L'accusé de réception de ce dossier est daté du 1<sup>er</sup> août 2013.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

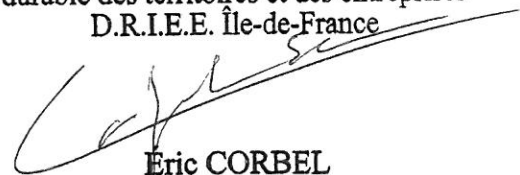
Cette information est à porter à la connaissance du public avant la décision d'approbation du projet. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
et par délégation,  
Le directeur régional et interdépartemental  
de l'Environnement et de l'Énergie

L'adjoint au chef du service du développement  
durable des territoires et des entreprises  
D.R.I.E.E. Ile-de-France

Monsieur Yves REVILLON  
Maire de Bois-Colombes  
Pôle Aménagement urbain  
15, rue Charles Duflos  
92 227 BOIS-COLOMBES

  
Eric CORBEL



Certificat A1607  
Champ de certification  
disponible sur demande

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)